

Intelligence artificielle, blockchain, données personnelles :
quels nouveaux défis pour le droit

L'ESSENTIEL DE LA BIENNALE EN 1000 MOTS

Nous remercions vivement les étudiants du M2 Droit Bancaire et Marchés Financiers, présents à cette Biennale, pour la synthèse ci-dessous. Vous y retrouvez l'essentiel de la Biennale en 1000 mots.

Le 24 octobre 2017 à Lyon s'est tenue la 4^{ème} Biennale Business et Droit sur le thème de « Intelligence artificielle, blockchain, données personnelles: quels nouveaux défis pour le Droit? ».

Il s'inscrit dans le prolongement du thème abordé lors de la 3^{ème} Biennale de 2015 qui était celui de l'entrepreneur face aux défis des mutations technologiques. Ces transformations technologiques impactent aujourd'hui l'univers professionnel dans sa globalité, et partant, le monde juridique. En effet, si habituellement le Droit fixe les règles, il se trouve maintenant défié par des évolutions technologiques rapides et de plus en plus développées.

Le monde de l'entreprise en pleine mutation

Depuis l'arrivée des nouvelles technologies, le monde de l'entreprise est en perpétuelle mutation. L'intelligence artificielle a ainsi changé les objectifs et la manière d'entreprendre.

Elle a été utilisée progressivement et recouvre aujourd'hui trois niveaux d'utilisation. L'intelligence artificielle a d'abord été utilisée pour une automatisation des processus de base, ce qui dans la pratique a permis à des banques américaines de traiter automatiquement des changements d'adresse de ses clients, par exemple.

Des processus plus complexes ont ensuite été automatisés et ont permis d'assister plus directement le client. L'enjeu est aujourd'hui d'arriver à une automatisation cognitive qui permettrait à une machine d'être en autosuffisance et d'apprendre de ses propres expériences.

Du fait des mutations et nouveaux défis technologiques, il est impératif de comprendre comment les entreprises y font face et quels sont et quels seront les impacts sur leurs activités.

Les nouvelles technologies amènent aussi les entreprises à s'interroger sur un point très important: le risque. Les données accumulées sont par essence personnelles et elles nourrissent les logiciels qui les traitent. Elles sont alors exposées aux risques d'attaques informatiques. Leur protection est ainsi un enjeu majeur pour les entreprises. Depuis la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et d'autant plus avec le Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016, l'entreprise est responsabilisée par rapport au risque de fuite. Leur mise en conformité est d'ailleurs attendue pour le 25 mai 2018.

Les entreprises mettent en place des campagnes de sensibilisation en interne afin de renforcer la confidentialité des données, que ce soit auprès de leurs clients mais aussi auprès de leurs collaborateurs.

Elles doivent ainsi être en état d'alerte constant afin de protéger ces données. Apicil parle par exemple de 25 à 30 tentatives d'intrusion massive par mois: afin de se conformer ils ont dû, comme de nombreuses autres entités, prévoir un plan de secours en cas d'attaque. Ils sont aujourd'hui capables de relancer leur système

de données dans les soixante-douze heures et réalisent régulièrement des simulations d'attaque informatique.

Le monde du Droit face à l'innovation

Face à cette mutation de l'entreprise, le monde du Droit n'est pas en reste. Les professions juridiques sont transformées par l'innovation permanente.

Au coeur de l'entreprise, de nouveaux profils de juristes émergent. Communication, éthique, conformité sont tout autant de nouvelles compétences essentielles pour les juristes du futur.

Parmi les plus proches conseils de l'entreprise, les avocats se tournent vers la recherche d'une valeur ajoutée. Dire le Droit ne suffit plus: le nouvel avocat doit aider au développement, au financement de l'entreprise. Tant dans la production des contrats, dans la délivrance de conseils, que dans la prise de décision, la production de services juridiques est améliorée pour s'adapter aux nouveaux business models des entreprises.

La profession semble ainsi prête à évoluer dans son essence même. Loin de remplacer l'avocat, les technologies sont à son service. Les legaltechs, tantôt à l'usage des cabinets d'avocats, tantôt à destination directe des justiciables, se sont introduites dans le marché du Droit, et offrent de nouvelles manières de procurer le service juridique. En première ligne, des cabinets d'avocats en ligne fleurissent. Avec l'intention de simplifier les relations avec le client, cette nouvelle façon d'exercer entend devenir un modèle démocratisé de fourniture de services juridiques.

Le notariat, lui, serait-il en danger? Pas si l'on en croit les principaux concernés. Comme les autres professions juridiques, les métiers du notariat profitent de cet élan de technologie. L'exercice de la profession se modernise et se tourne vers plus de sécurité et de rapidité: la signature électronique, par exemple, est déjà utilisée par 90% des notaires. Mais l'innovation a ses limites: la blockchain n'a pas vocation à faire disparaître la profession. Assurément, l'état du Droit ne permet à aucune technologie de délivrer la formule exécutoire, ni d'invoquer la blockchain à titre de preuve.

Dans les tribunaux, la mutation est plus aisée. Dans la continuité du mouvement technologique des années 2000, les métiers des juridictions ont su s'adapter à la dématérialisation des actes, des échanges, et des données. Avec l'avènement de l'intelligence artificielle et du *machine learning*, la justice prédictive s'apprête à devenir la norme. Loin d'être rattrapés par le progrès, les programmes de justice prédictive sont déjà en phase de test dans les tribunaux de Lille, pionnière européenne en la matière.

Pour conclure, les nouvelles technologies touchent le monde industriel dans son ensemble et bouleversent particulièrement les professions juridiques, comme étudié lors des différentes tables rondes. La révolution ne s'arrête pas là et nous concerne finalement tous au niveau humain: les nouveaux moyens techniques qui nous entourent touchent tous les aspects de notre vie; le risque n'est-il pas que nous n'arrivions plus à gérer les données que nous partageons? Finalement, la technique restera-t-elle au service de l'Homme?

UN ÉVÈNEMENT



NOS PARTENAIRES

